



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 290, CHEMIN LANDRY

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **21 août 2019 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

### Nature et effets:

La construction d'un bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. La marge de recul arrière sera de 0,80 mètre alors que la réglementation municipale exige une marge de recul d'un mètre et demi (1,5 m.).

### Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot numéro 3 829 938 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 290, chemin Landry, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JUILLET deux mille dix-neuf.**

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA